

ABC - ARRADON



Atlas de la Biodiversité communale

PLAN D' ACTIONS
2025-2030



Une autre vie s'invente ici





GUIDE DE LECTURE DU PLAN D' ACTIONS DE L'ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE

Les fiches actions présentées dans ce document sont issues de l'identification des enjeux de biodiversité de la commune, réalisée dans le diagnostic territorial. Les fiches sont indépendantes les unes des autres.

Elles sont triées par catégorie d'enjeux :

- **CONNAISSANCE** : implique l'amélioration de la connaissance par des inventaires de terrain de la présence ou non des espèces et de l'état des milieux associés.
- **GESTION** : implique la préservation et la gestion de certains milieux et/ou d'espèces remarquables.
- **AMÉNAGEMENT** : implique la prise en compte de la faune et de la flore dans les aménagements ainsi que dans les documents d'urbanisme.
- **SENSIBILISATION** : implique la sensibilisation des différents publics (élus, agents municipaux, scolaires, grand public, etc.) à des sujets variés à travers des formats diversifiés.
- **MOBILISATION** : implique la mobilisation des différents acteurs communaux (élus, agents municipaux, scolaires, grand public, agriculteurs, entreprises, etc.) dans l'implication d'actions en faveur de la préservation de la biodiversité

Les fiches d'actions ne sont pas des cahiers des charges précis décrivant la mise en œuvre exacte ; elles proposent des étapes concrètes pour faciliter le suivi et la réalisation de l'action. Leurs contenus peuvent et doivent être ajustés selon l'évolution du territoire communal.

Catégorie d'action :

- Aménagement
- Sensibilisation
- Gestion
- Connaissance
- Mobilisation

Titre de l'action

Indice de l'action :

ETAT DE L'ACTION :

- L'action est elle programmée ?
- Non engagée
 - Lancée
 - Engagée
 - A poursuivre

PRIORITÉ :

- Quelle est la priorité de la mise en œuvre de l'action ?
- Faible
 - Moyenne
 - Forte

TEMPORALITÉ :

- Sur quelle temporalité cette action s'inscrit-elle ?
- Court terme (1 à 3 ans)
 - Moyen terme (3 à 6 ans)
 - Long terme (en continu)

DIFFICULTÉ :

- Quel est le degré de difficulté de réalisation de l'action ?
- Facile
 - Modérée
 - Difficile

Poursuivre les inventaires naturalistes et la cartographie des habitats

ETAT DE L'ACTION :

PRIORITÉ :

TEMPORALITÉ :

DIFFICULTÉ :

CONTEXTE DE L'ACTION
 La commune possède un patrimoine naturel riche et diversifié. Afin de mieux protéger et valoriser cet héritage, il est essentiel de disposer de données précises et à jour sur la biodiversité et les habitats présents sur le territoire.

OBJECTIFS DE L'ACTION
 Ces informations permettront de guider les actions de gestion et de conservation, tout en sensibilisant la population locale à la richesse de leur environnement naturel. Cette démarche permettra également de sensibiliser et d'impliquer les acteurs locaux et les citoyens, favorisant ainsi une meilleure appropriation des enjeux de biodiversité.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Mobiliser les partenaires scientifiques et techniques (universités, associations naturalistes, bureaux d'études spécialisés).
- Identifier les zones à inventorier et cartographier (s'appuyer sur le diagnostic ABC).
- S'appuyer sur la plateforme d'inventaires participatifs du PNR pour mobiliser les habitants.
- Organiser des ateliers de travail avec les partenaires et les acteurs locaux pour valider les résultats.
- Publier les résultats des inventaires et des cartes sur les supports de communication de la commune (site internet, bulletin municipal, panneaux d'affichage).
- Organiser des événements (conférences, expositions) pour présenter les résultats aux habitants et aux écoles.

ESPECES ET MILIEUX CIBLES : s'appuyer sur le diagnostic ABC + dires d'experts

PERIMETRE :	ESTIMATION :	PARTENAIRES POSSIBLES :	SUIVIS ET INDICATEURS
Priorité : Selon le diagnostic ABC	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaires naturalistes (comprend les frais de terrain, rémunération des experts) : variables selon le temps, la surface à prospecter • Cartographie des habitats (logiciels SIG, analyse des données, production de cartes) : variables selon le temps, la surface à cartographier • Communication et sensibilisation : 1.000 € (publications, événements, supports pédagogiques) 	<ul style="list-style-type: none"> • Associations naturalistes • Parc naturel régional du Golfe du Morbihan • Bureaux d'étude spécialisés • Universités de Bretagne 	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de relevés effectués • Indicateur de la couverture géographique des inventaires. • Nombre de partenariats établis • Participation citoyenne : Nombre de bénévoles impliqués. • Nombre d'événements de sensibilisation organisés.

RESSOURCES :
<https://data.biodiversite-bretagne.fr>

RESSOURCES : Ressources bibliographiques existantes

PERIMETRE : Secteur où l'action doit être mise en œuvre

ESPECES CIBLEES : Espèces et milieux concernés par l'action

SUIVIS ET INDICATEURS : Indicateurs à prendre en compte pour réaliser le suivi de l'action

PARTENAIRES POSSIBLES : Partenaires potentiels à solliciter pour la mise en œuvre de l'action

ESTIMATION : Estimation budgétaire de mise en œuvre de l'action

- Faible (0 à 1000€/an)
- Modérée (1000 à 5000€/an)
- Élevée (>5000 €/an)

Poursuivre les inventaires naturalistes et la cartographie des habitats



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La commune possède un patrimoine naturel riche et diversifié. Afin de protéger et valoriser cet environnement, une connaissance à jour et suivie de la biodiversité et des habitats présents sur le territoire est nécessaire.

OBJECTIFS DE L'ACTION

La complétude et le suivi des données naturalistes permettront la priorisation et l'ajustement des actions de l'ABC. Ces données seront vulgarisées afin de sensibiliser et mobiliser les habitants et les acteurs locaux pour une protection accrue des écosystèmes.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- Réaliser des inventaires complémentaires au besoin:
 - Inventaires participatifs ou en interne** (landes, patrimoine végétal, haies, espèces protégées (hirondelles, martinets, chauves-souris), etc.
 - Diagnostics naturalistes** (caractérisation et état du milieu, préconisations) : milieux humides, cours d'eau du Vincin, bois du Ratz, etc.
 - Inventaires dédiées aux espèces à enjeux (Pics noirs, anguilles d'Europe, l'Agrion de Mercure).**
- Mobiliser les habitants et les associations pour alimenter **l'observatoire participatif du PNR** (publication communale, organiser des inventaires collectifs, former les équipes municipales, mobiliser le Comité Biodiversité).
- Organiser des ateliers de travail avec les partenaires et les acteurs locaux pour valider les résultats.
- Publier les résultats des inventaires et des cartes sur les supports de communication de la commune (site internet, bulletin municipal, panneaux d'affichage).



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC et les travaux d'experts.



PERIMETRE :

Priorités :

- Cartographie des milieux représentatifs de l'ABC,
- Landes,
- Milieux humides et cours d'eau,
- Espèces à enjeux forts (Pics noirs, anguilles d'Europe, l'Agrion de Mercure),
- Espèces sentinelles du climat.



ESTIMATION :



- Inventaires naturalistes (comprend les frais de terrain, rémunération des experts) : variables selon le temps, la surface à prospecter,
- Cartographie des habitats (logiciels SIG, analyse des données, production de cartes) : variables selon le temps, la surface à cartographier,
- Communication et sensibilisation : 3 500 € (publications, événements, supports pédagogiques).



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations naturalistes,
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,
- Bureaux d'étude spécialisés,
- Universités de Bretagne,
- Habitants, bénévoles,
- Membres du Comité Biodiversité.



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de relevés effectués,
- Cartographie, Indicateur de la couverture géographique des inventaires,
- Nombre de partenariats établis,
- Participation citoyenne : Nombre de bénévoles impliqués,
- Nombre d'événements de sensibilisation organisés.



RESSOURCES :

<https://data.biodiversite-bretagne.fr>

Assurer la veille et le contrôle des espèces exotiques envahissantes sur la commune



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

Le diagnostic de l'ABC a permis d'établir un premier état des lieux sur la présence **d'espèces exotiques envahissantes** (EEE) sur la commune. 14 espèces, dont 6 espèces animales et 8 espèces végétales ont été recensées depuis 2010. Certaines d'entre elles peuvent faire l'objet d'une gestion spécifique en vue de leur éradication.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Du fait de leur fort impact sur la biodiversité locale et sur la santé humaine pour certaines, la lutte et la veille contre les espèces exotiques envahissantes est une action prioritaire. Certaines espèces très invasives, nécessitent une prise en charge très tôt pour limiter sa propagation, en particulier la **renouée du Japon**.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

Plan de lutte contre la renouée du Japon :

- Identifier les secteurs colonisés par la renouée du Japon (Complexe scolaire – Parc Franco, Pratelen, etc.).
- Expérimentation de gestion de bâchage, engrillagement, arrachage, traitement des résidus, etc.
- Assurer une veille pour réduire l'extension (proximité de la zone humide du camping). Assurer **une vigilance accrue en cas de travaux** sur la zone (ne pas exporter les graines et les racines).

- Cartographier les EEE sur la commune à l'aide de la cartographie en ligne du PNR.
- Mettre en œuvre des **chantiers d'arrachage ciblés** (bois communaux, lors de travaux d'aménagements, au sein des espaces verts publics et privés).
- Former les agents techniques sur la prise en compte et la gestion des EEE.**
- Développer une stratégie communale de veille et de contrôle à long terme.
- Poursuivre les actions coordonnées par le collectif anti-baccharis (Pomper).
- Informers les habitants et les copropriétés sur les EEE et les obligations de lutte.**
- Proposer une liste de **plantes adaptées et conseillées** (jardins, espaces privés), avec l'intégration de ces éléments au **PLU et dans la charte d'urbanisme durable**.
- Poursuivre la lutte contre le ragondin et le frelon asiatique et assurer l'action communale de manière durable (partenariat, prestation, gestion, etc.).



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC



PERIMETRE :

Priorités :

- Secteurs colonisés par la Renouées du Japon,
- Littoral (plantes aquatiques),
- Zones humides (ragondins).



ESTIMATION :



- Chantiers bénévoles,
- Prestations,
- Interventions des agents communaux.



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,
- Services intercommunaux,
- Habitants bénévoles,
- FREDON.



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Cartographie évolutive des espèces suivies,
- Nombre de chantiers.
- Nombre de zones gérées.



RESSOURCES :

<https://especes-exotiques-envahissantes.fr>



Mettre en place une gestion durable de la lande pour maintenir le milieu ouvert



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

Les landes sont des écosystèmes précieux pour la biodiversité, abritant une faune et une flore spécifiques. Ces milieux sont menacés par l'abandon des pratiques agricoles traditionnelles, l'urbanisation et l'enfrichement. Une gestion durable est essentielle pour préserver leur richesse écologique, leur valeur paysagère, patrimoniale et leur rôle dans la régulation des ressources en eau.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action vise à assurer l'intégrité des landes communales, en préservant et restaurant ces milieux essentiels pour leur biodiversité unique.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- Réaliser un **inventaire complémentaire des landes subsistantes** (délimitation, caractérisation et diagnostic naturaliste) et définir les zones prioritaires.
- Protéger ces milieux au sein du PLU et procéder au **déclassement des EBC si besoin**.
- Assurer l'acquisition foncière par la commune des sites d'intérêt majeur**.
- Travailler sur la Lande humide de Lignol, en partenariat avec Ploeren**.
- Mettre en place **des plans de gestion adaptée** sur les sites ciblés comme prioritaires :
 - Mener des **chantiers de réouverture** du milieu (défrichage, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, éco pâturage, etc.).
 - Mettre en place des indicateurs de suivi pour évaluer annuellement les actions menées et ajuster les stratégies.
 - Informer les propriétaires de landes sur les bonnes pratiques et les enjeux.
 - Sensibiliser et surveiller le risque incendie dans ces espaces**.
- Gestion de **la lande du Gravellic** (Espace Naturel Sensible) :
 - Appuyer les démarches de préemption par le Département et travailler avec les propriétaires pour une gestion adaptée et durable dans le temps.
 - Poursuivre les actions des ST sur la lande du Gravellic (fauchage adapté, éco pâturage, chantier de génie écologique, pédagogie auprès du public, etc.).
- Informer et valoriser le travail de gestion auprès du public pour faire connaître la richesse de ce patrimoine naturel et sensibiliser à l'importance de sa préservation (publication et site communal, panneau pédagogique sur site, balade, atelier, etc.).



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS :

Engoulevent d'Europe, Asphodèle d'Arrondeau, Fauvette pitchou, Léopard à deux raies, Vipère péliade etc.
Landes humides de Lignol (Ploeren/Arradon), Landes du Gravellic.



PERIMETRE :

Priorités :

- Parcelles de landes communales et ENS,
- Lande humide de Lignol (habitat d'enjeu européen prioritaire).



ESTIMATION :



- Acquisitions foncières
- Convention annuelle pour l'éco pâturage (1 500 € pour 1 enclos).
- Temps agents ou externalisation (gestion différenciée, défrichage) selon surface des parcelles.



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations de chasse,
- Propriétaires,
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,
- GMVA,
- Département,
- Réseau des gestionnaires des espaces naturels bretons.



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre et diversité des espèces faune/flore présentes,
- Superficie des landes restaurées et maintenues,
- État des habitats (qualité du sol, absence d'espèces invasives).



RESSOURCES : <https://biodiversite.bzh/nos-actions/gestionnaires-espaces-naturels/>

Préserver et restaurer les milieux littoraux



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

Le littoral présente une riche biodiversité, contribuant à la qualité de vie et à l'attractivité touristique sur la commune. Malgré les zones de protections du Golfe du Morbihan (Natura 2000, Aire Marine Protégée, etc.), le littoral est soumis à diverses pressions anthropiques (pollution, sur-fréquentation des plages et des côtes, etc.) et les risques naturels liés au changement climatique (recul du trait de côte, etc.).

OBJECTIFS DE L'ACTION

La préservation du littoral passe par la lutte contre l'érosion, la réduction de la pollution, la protection de la biodiversité marine et terrestre (mise en défens d'habitats, lutte contre les EEE, etc.) et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- Adapter les aménagements et les activités anthropiques maritimes à ces milieux sensibles (mouillages, port, aménagements et activités économiques, de loisirs), et **particulièrement sur la zone d'herbier de zostère (de la Pointe à Penboc'h) en partenariat avec les acteurs économiques, le Département et l'Etat.**
- Gérer et protéger durablement le littoral :
 - Réaliser un **diagnostic de la SPPL (2026)** et les travaux associés.
 - Evaluer et gérer les boisements littoraux : élagages et purges de préventions.
 - Remplacer progressivement les pins maritimes et les végétaux vieillissants** par des espèces indigènes pour lutter contre l'érosion.
 - Assurer le balisage des chemins et protéger les zones de nidage (hirondelles de rivage à Kerrat) et de quiétude pour les oiseaux (Anses).
 - Maintenir la laisse de mer et appliquer un **plan de gestion durable des plages**. Sensibiliser les usagers (démarche collective à l'échelle du PNR).
 - Poursuivre **l'opération bacs à marées**, pour recueillir les déchets apportés par la marée, permettre leur caractérisation et leur élimination.
 - Poursuivre la surveillance de **la qualité de l'eau de baignade (GMVA)**, Mettre en place un **programme ici commence la mer**, en lien avec les écoles.
- Anse du Paluden** : Installer un bac à marée au Paluden, organiser des ramassages déchets. Mettre en place une lutte pour les EEE dans les sites littoraux (Paluden).
- Mobiliser et sensibiliser les habitants et les usagers sur les bonnes pratiques (sentier côtier, plages, mer, pêche) via des communication, des panneaux d'information, des opérations de sensibilisation, des ateliers, les sciences participatives, etc.)



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : milieux littoraux : dune, estran, plage, rocher, herbier



PERIMETRE :

Priorités :

- Zone littorale du Golfe du Morbihan.
- Littoral entre la Pointe d'Arradon et Penboc'h (herbier de zostères)
- Anse du Paluden et Anse du Moustoir



ESTIMATION :



- Temps agents (ST, TE, communication, Tourisme),
- Panneau de sensibilisation (600 €),
- Aménagement des sentiers côtiers,
- Bacs à marées (2 500 € / an)



PARTENAIRES POSSIBLES

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan,
- GMVA, DDTM, ARS,
- Associations naturalistes, de pêche et de plaisanciers,
- animateurs indépendants.



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre et taux de participation aux animations
- Succès des mesures de protection des dunes (stabilité des dunes, régénération végétale)
- Nombre de bacs à marée utilisés et quantité de déchets collectés
- Quantité et qualité de la laisse de mer conservée sur les plages



RESSOURCES : <https://www.biolit.fr/> <https://www.plages-vivantes.fr/>

Identifier et intégrer les trames et éléments naturels au Plan local d'urbanisme (PLU), favoriser la nature en ville.



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La [Trame Verte et Bleue \(TVB\)](#), outil de planification écologique, vise à préserver et restaurer les continuités écologiques pour la biodiversité et structurer le développement urbain durablement.

OBJECTIFS DE L'ACTION

L'adaptation de la planification et de l'aménagement du territoire est un enjeu majeur. La nature en ville et les démarches de renaturation, via des solutions fondées sur la nature, favorisent la biodiversité et la résilience des territoires face au changement climatique (température, gestion de l'eau, etc.).

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- Intégration des éléments de la TVB dans les documents du PLU** (OAP, règlement, plan de zonage, etc.) : diagnostic, analyse et cartographie des corridors écologiques et des zones à préserver, déclinaison réglementaire des enjeux.
- Intégrer la prise en compte de la biodiversité **dès la conception des projets** d'aménagement et **accompagner les porteurs de projets** dans la mise en œuvre de mesures respectueuses de la biodiversité (**autorisations et charte d'urbanisme**).
- Restaurer les trames naturelles sur la commune, en milieu urbain :**
 - Compléter l'inventaire des cours d'eau et zones humides, protéger ces milieux au PLU, **adapter les aménagements urbains pour les préserver**.
 - Adapter les CCTP, assurer le contrôle des prescriptions lors de travaux.**
 - Réaliser des études de faisabilité de restauration de cours d'eau (Clayo, Pont vert) et les **travaux de reméandrage et renaturation** : DUP, démarche foncière avec l'EPF, chantiers de génie écologique en lien avec GMVA, mener des actions favorables aux espèces protégées (anguilles, grenouilles, etc.).
 - Appliquer une gestion durable des **bassins d'orage comme habitats humides**.
 - Désimperméabiliser et renaturer les espaces urbains** (Place du Bourg, secteurs sensibles aux inondations, cours d'écoles, parkings, etc.).
 - Installer des **équipements destinés à la faune sauvage** sur le bâti communal (hirondelles, chauves-souris, martinets, hérisson, etc.).
 - Effacer dès que possible les clôtures et les ruptures de continuités écologiques.
 - Inventorier les mares, les points d'eau artificiels d'intérêt. Expérimenter un à deux projets d'acquisition et de gestion de mare (pédagogique).
 - Travailler avec les gestionnaires d'infrastructures routières pour améliorer la continuité écologique (aménagements spécifiques, sensibilisation).
- Sensibiliser les usagers et les acteurs locaux aux bonnes pratiques pour les espèces et la nature en ville.**



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : trames naturelles (landes, cours d'eau et zones humides, forestières, bocagères), secteurs urbains (Centre-bourg, Grézit, Moustoir, Botquelen-Petit Molac).



PERIMETRE :

Territoire de la commune dans son ensemble.
Zones urbaines pour les actions de renaturation et d'habitats.



ESTIMATION :



- Etudes liées aux PLU
- Etudes sur les cours d'eau (30 000 €)
- Travaux de renaturation
- Temps agents et communication
- Animation de sensibilisation



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan, GMVA, SAGE
- Bureaux d'étude spécialisés en environnement et urbanisme
- Communes voisines, pour la continuité des corridors écologiques intercommunaux



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Carto des corridors écologiques identifiés et protégés,
- Superficie renaturées ou désimperméabilisées,
- Projets ou actions en faveur de la nature en ville,
- Porteurs de projets sensibilisés.



RESSOURCES : [Portail de la Trame Verte et Bleue : trameverteetbleue.fr](#)



Restaurer, protéger et adapter le patrimoine végétal et les habitats naturels sur la commune.



CONTEXTE DE L'ACTION

Les espaces verts, semi-naturels, les parcs et les jardins privés représentent une surface significative dans les zones urbaines. Ils jouent un rôle vital dans la préservation de la faune et de la flore locales. Leur bonne gestion constitue un levier important pour le maintien des écosystèmes et la qualité de vie des habitants.

OBJECTIFS DE L'ACTION

La connaissance et la protection des éléments végétaux vise à préserver le patrimoine naturel, paysagers et les fonctions écologiques rendues au territoire. La mobilisation de la Commune, des porteurs de projets d'aménagements et des habitants sur des adaptations simples de pratiques contribuent à la préservation des écosystèmes et à l'atténuation du changement climatique (stockage de carbone, eau, îlots de fraîcheur, habitats, etc.).

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

Protection du patrimoine végétal local :

- Inventorier et inscrire les **arbres d'intérêt et les haies au PLU**.
- Mettre en place un règlement de **protection du patrimoine végétal (PNR)**.
- Adapter les projets** (conceptions, travaux, gestions) pour garantir le maintien des éléments végétaux et des arbres dans les zones urbaines
- Intégrer la protection de la biodiversité dans les CCTP des marchés publics, renfort du contrôle des prescriptions lors de travaux, renfort de la démarche ERC et des mesures compensatoires lors de dégradations.**
- Poursuivre la **gestion différenciée** des espaces verts communaux.
- Inventaire et **plan de gestion sur les boisements en propriété communale**.
- Maintenir les habitats spécifiques du Pic noir (arbres morts et vieux arbres).
- Acquérir du foncier pour renforcer la trame boisée et créer des espaces verts semi-naturels ou des vergers.
- Engager le **remplacement progressif des Pins maritimes** par des essences adaptées (inventaire arboré du sentier côtier, communication auprès des propriétaires, charte d'urbanisme durable, PLU).
- Sensibiliser à une gestion durable des bois (% d'espaces non exploités, renouvellement diversifié des essences, labélisation PEFC ou FSC, etc.).

Sensibiliser au rôle des jardins privés en faveur de la biodiversité :

- Communiquer et relayer les bonnes pratiques (flyers, affiches, site web, réseaux sociaux, newsletters thématiques, guides pratiques, fiches conseils).
- Organiser des ateliers (jardinage écologique, construction d'habitats, etc.).
- Créer une charte des jardins refuges et organiser des événements annuels pour valoriser les initiatives des habitants.



ESPECES CIBLÉES : espaces verts, jardins, espaces urbains, bois du Ratz et de Keraudran. Espèces protégées des milieux urbains et boisés (chauves-souris, hérisson, pic noir, hirondelles, etc.).



PERIMETRE :

- Zones urbaines,
- Bois communaux du Ratz et de Keraudran
- Zones résidentielles (jardins privés)



ESTIMATION :



- Supports de communication,
- Organisation des ateliers et formations : 1 500 €
- Événements : 1 000 €,
- Temps agents (ST, TE, communication),
- Inventaires naturalistes.



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations naturalistes,
- Conseils de quartier et comités de résidents,
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nb et type Inventaires réalisés.
- Nb de projets adaptés, et de porteurs de projets sensibilisés.
- Nb et type de plans de gestion.
- Diversité des espèces recensées dans les jardins participants.
- Participation aux événements.



RESSOURCES : <https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges/mosaïque-15-ges>

[-15-gestes-refuges-pour-proteger-la-biodiversite](https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges-pour-proteger-la-biodiversite)

Poursuivre les actions de sensibilisation



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La préservation du patrimoine naturel de la commune nécessite une prise de conscience collective et des actions concrètes de sensibilisation à travers des animations variées, touchant un large public.

OBJECTIFS DE L'ACTION

Ces actions de sensibilisation visent à informer sur les différentes thématiques telles que les fonctions naturelles des écosystèmes, les habitats naturels, les espèces locales ou les bonnes pratiques de gestion. En diversifiant les formats et les thèmes abordés, l'objectif est de toucher un public le plus large et diversifié possible (enfants, adultes, résidents secondaires, amateurs ou professionnels, publics non initiés).

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- Définir annuellement les thématiques à enjeux** (habitats, espèces, gestion écologique) et des formats (ateliers pratiques, conférences, sorties nature, expositions, supports numériques (vidéos, podcasts), etc.).
 - Planifier des événements** tout au long de l'année pour couvrir les différentes saisons et leurs spécificités en termes de biodiversité.
 - Organisation d'événements annuels** (Fête de la Nature, Fête de l'arbre, Journée mondiale de l'environnement, etc.) pour maintenir l'engagement des acteurs.
 - Évaluer** par des questionnaires de satisfaction à la fin de chaque animation, analyser les retours et ajuster les futures actions en fonction des feedbacks reçus.
 - Travailler avec les écoles** sur les programmes de sensibilisation des élèves.
- Communiquer à travers divers canaux communaux** (site web, réseaux sociaux, panneaux d'affichage, newsletters) pour informer le public des événements à venir.
- Mettre en place des indicateurs de reconquête de biodiversité** (projets, inventaires, etc.), communiquer et valoriser ces données.
- Réaliser et diffuser le livre sur la Biodiversité** d'Arradon (Edition PNR).
- Organiser des **sessions de formation sur la biodiversité** (fresques) et les pratiques respectueuses de l'environnement pour les élus et agents municipaux.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic et le programme d'actions de l'ABC



PERIMETRE :

Communal
Actions en partenariat
avec le PNR et les
communes
limitrophes.



ESTIMATION :



- Achat des livres Biodiversité (5 600 €) et revente.
- Animation et intervenants externes : 3 500€ / an
- Matériel pédagogique et logistique
- Communication et promotion : 500 € / an
- Temps agents.



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Associations naturalistes,
- animateurs et experts naturalistes indépendants
- PNR du Golfe du Morbihan
- Établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)
- Services intercommunaux (environnement, culture, éducation)



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nb et type d'animations,
- Nb et type de formations,
- Nb et type de participants,
- Satisfaction des participants (via questionnaires)
- Nombre de partenariats établis
- Nombre et type de thématiques abordées.



RESSOURCES :

La boîte à outils du projet CHEMINS : <https://urcpiebritagne.org/fiches-methodo/>

Poursuivre la mobilisation et l'implication des acteurs locaux dans la préservation de la biodiversité



ETAT DE L'ACTION :



PRIORITÉ :



TEMPORALITÉ :



DIFFICULTÉ :



CONTEXTE DE L'ACTION

La commune a déjà initié plusieurs actions en faveur de la biodiversité grâce à l'ABC. La poursuite de ces actions est essentielle pour impliquer durablement les acteurs locaux (habitants, associations, écoles, entreprises, agriculteurs, etc.).

OBJECTIFS DE L'ACTION

La préservation de la biodiversité passe par une mobilisation de tous et à toutes les échelles. La sensibilisation accrue, la participation active aux projets de conservation et la mise en place d'initiatives collaboratives constituent des enjeux à long terme.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- Mobilisation interne à la commune :
 - Poursuivre et **renforcer les groupes de travail internes** (Climat, Eau, Aménagement, Environnement et Biodiversité) pour suivre les projets. **Favoriser la méthode projet** en interne sur ces sujets.
 - Poursuivre et renforcer la **formation des élus et des équipes** sur la biodiversité et les pratiques respectueuses de l'environnement.
 - Assurer un **accompagnement technique pour les projets** de conservation/restauration (conventions, prestations, etc.).
 - Elaboration d'un **plan de communication** : création de supports de communication (affiches, brochures, site web, réseaux sociaux), organisation de réunions d'information et d'ateliers participatifs. Sensibilisation via les écoles et les associations locales.
- Mobilisation des habitants et des acteurs locaux :
 - Identifier des acteurs locaux constituant des personnes ressources (associations, entreprises, agriculteurs, établissements scolaires).
 - Mobiliser durablement le Comité Biodiversité** pour mettre en œuvre l'ABC.
 - Développer des projets concrets et mobiliser** les habitants pour des actions de terrain (inventaires, sorties, tenue de stand, animations, aires éducatives, plantations d'arbres, journée biodiversité annuelle, etc.).
 - Expérimenter des **protocoles d'inventaires participatifs** avec les habitants, les écoles, et les associations.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : -



PERIMETRE :

Communal



ESTIMATION :



- Communication et sensibilisation : 1 000 à 5 000 €
- Projets techniques : 15 000 €/ an
- Formation et accompagnement : 3 000 €



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan
- Établissements scolaires (écoles primaires, collèges, lycées)
- Entreprises locales engagées dans le développement durable
- Agences bretonne de la Biodiversité
- Agriculteurs et coopératives locales



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Nombre de réunions et d'ateliers organisés
- Taux de participation des différents acteurs
- Nombre de projets participatifs lancés et réalisés
- Nombre de formations dispensées et de participants formés



RESSOURCES :

Recueil méthodologique « Projets territoriaux en faveur de la biodiversité » - Agence bretonne de la biodiversité

<https://www.maquestion.biodiversite.bzh/reseau-projets-territoriaux-en-faveur-de-la-biodiversite-recueil-methodologique-757-26-0-0.html>

Engager la commune dans le programme d'actions « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN)



ETAT DE L'ACTION : ○○○○



PRIORITÉ : ●●●●



TEMPORALITÉ : ●●●○



DIFFICULTÉ : ●○○○

CONTEXTE DE L'ACTION

Le programme d'actions « **Territoire Engagé pour la Nature** » (TEN) porté par l'Office français de la biodiversité, a pour ambition d'engager les collectivités dans des politiques locales favorable à la Biodiversité. La collectivité qui souhaite obtenir cette reconnaissance doit formaliser un plan d'actions et s'engager à réaliser un certain nombre d'actions pour la biodiversité dans les trois ans.

OBJECTIFS DE L'ACTION

TEN ne permet pas d'obtenir des financements, mais il apporte d'autres bénéfices :

- Un accompagnement par l'Agence Bretonne de la Biodiversité,
- Un renforcement des connaissances et des compétences sur la biodiversité,
- Un plus pour les candidatures aux appels à projets,
- Une visibilité dans le cadre d'évènements et d'une communication globale (à l'échelle régionale mais aussi nationale) sur l'initiative « Engagés pour la Nature »,
- Un accès à des webinaires et des rencontres en présentiel pour échanger, monter collectivement en compétences (partage de bonnes pratiques, réseaux d'influence) et créer de nouvelles synergies.

ETAPES PRINCIPALES DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION

- S'appuyer sur le diagnostic et le plan d'actions ABC.
- Constituer un comité de pilotage : impliquer les élus locaux, les services techniques, les associations locales, les citoyens volontaires et des experts en biodiversité.
- Désigner un référent TEN.
- Élaborer un plan d'action : définir des actions concrètes à mener sur le court, moyen et long terme. Fixer des objectifs mesurables. Planifier les actions dans le temps.
- Rédiger la candidature et le plan d'actions associé.



ESPECES ET MILIEUX CIBLÉS : s'appuyer sur le diagnostic ABC



PERIMETRE :

Communal



Temps de concertation et de rédaction de la candidature

ESTIMATION :

●○○○



PARTENAIRES POSSIBLES :

- Agence Bretonne de la biodiversité
- Parc naturel régional du Golfe du Morbihan



SUIVIS ET INDICATEURS :

- Rédaction de la candidature
- Obtention labellisation TEN

RESSOURCES :



<https://engagespourlanature.ofb.fr/territoires>

<https://www.ofb.gouv.fr/territoires-engages-pour-la-nature>

<https://biodiversite.bzh/nouvelle/atlas-abc-territoires-engages-nature>